

GESTION DES ABSENCES

Le premier devoir du collégien est d'assister à tous les cours. Les absences sont donc exceptionnelles et c'est toujours pour un bon motif.

Alors, **que faire quand l'élève est malade ou s'il ne peut se rendre au collège ?**

1. Dès 7h30, j'appelle la Vie Scolaire pour signaler son absence
2. Je remplis un billet d'excuse prévu à cet effet dans le carnet de correspondance; billet qu'il doit présenter à la Vie Scolaire à son retour pour réintégrer sa classe. Cette régularisation doit se faire avant le premier cours.

Un élève qui accumule les absences, même de courte durée, se place inévitablement dans une situation difficile qui conduit souvent à l'échec scolaire ! En cas de démotivation, il ne faut pas hésiter à utiliser votre autorité parentale pour rappeler à votre enfant son obligation de présence.

Nous sommes très attentifs à l'assiduité et la ponctualité de vos enfants.

Nous n'hésiterons pas à téléphoner les parents en cas de problèmes.

La Vie Scolaire

02 62 59 55 55

N'hésitez pas à appeler